

DEMANDE D'EXPRESSIONS D'INTÉRÊT

Grand Challenges Canada / Grands Défis Canada
MaRS Centre, West Tower, 661 University Avenue, Suite 1720, Toronto, Ontario M5G 1M1
T +1.416.583.5821 E info@grandchallenges.ca



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

Laboratoires de confinement diagnostiques durables

Demande d'expressions d'intérêt

23 février 2023

(Révisé et republié 11 avril 2023 – dates limites prolongée)

En partenariat avec

Canada



Avec le soutien technique de



Avec le partenariat de mise en œuvre de



Sommaire

Les laboratoires de diagnostic assurent la surveillance systématique des maladies, la détection précoce et la caractérisation d'événements pathologiques et soutiennent la recherche appliquée essentielle à la détection, à la gestion des risques, à la prévention et au contrôle des maladies infectieuses. Ces laboratoires manipulent et stockent des agents pathogènes potentiellement nocifs pour les personnes, les animaux ou les plantes, engendrant ainsi des risques pour la sûreté et la sécurité, y compris la possibilité que ces agents pathogènes soient acquis et utilisés comme armes biologiques. Les épidémies de maladies infectieuses aux conséquences graves, qu'elles soient naturelles ou résultent d'accidents de laboratoire et/ou de dissémination volontaire d'agents pathogènes, peuvent avoir de sérieuses répercussions sur la santé, l'économie et la sécurité. La pandémie de SRAS CoV-2 a attiré l'attention du monde entier sur la préparation à la pandémie et le rôle des capacités de confinement et de diagnostic pour détecter et surveiller plus efficacement les éclosions. La pandémie a aussi mis en évidence comment une épidémie dans un pays peut rapidement se propager à d'autres pays, et le fait que les laboratoires de diagnostic nationaux contribuent au bien public mondial.

Alors que des laboratoires de diagnostic rentables et durables sont essentiels à la santé, à la sûreté et à la sécurité mondiales, les laboratoires de diagnostic de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) sont confrontés à de graves contraintes opérationnelles et de capacité, qui compromettent leur performance et augmentent les risques en matière de sûreté et de sécurité. Afin de trouver une solution aux problèmes critiques auxquels sont confrontés les laboratoires de confinement diagnostiques, l'Organisation mondiale de la santé animale (l'OMSA), Affaires mondiales Canada (AMC) et d'autres membres du groupe Partenariat mondial contre la prolifération des armes et matériels de destruction massive, dirigé par le G7, poursuivent activement la question de la durabilité des laboratoires de diagnostic depuis plus d'une décennie. Plusieurs éléments de nombreux laboratoires conventionnels ne sont pas durables dans les milieux à faibles ressources, y compris une conception physique de laboratoire non adaptée aux contextes locaux et ne pouvant être maintenue par les acteurs locaux. Par exemple, la demande élevée d'énergie coûteuse et souvent peu fiable, d'entretien du matériel, de produits consommables, d'eau et d'air propres pour les opérations de laboratoire, de gestion appropriée des déchets biologiques dangereux et du stockage des matières biologiques continuent de poser des défis importants sur le plan de la durabilité. Une vaste consultation auprès des intervenants des laboratoires de diagnostic à l'échelle mondiale a montré que les solutions technologiques actuelles ne sont généralement pas adaptées aux besoins des milieux à faibles ressources, à savoir les PRFI. Par conséquent, une approche Grand Défi est maintenant suivie pour aborder la question des laboratoires de diagnostic non durables d'une manière fondamentalement différente.

Un Grand Défi pour des Laboratoires de confinement diagnostiques durables cherchera des idées audacieuses pour réinventer le laboratoire physique afin de réduire les coûts d'exploitation et d'entretien récurrents et de permettre une manutention durable, sûre et sécuritaire des matières pathogènes à haut risque tout en maintenant

et/ou en optimisant les fonctions de base d'un laboratoire de diagnostic dans les PRFI. Le but de la présente **Demande d'expressions d'intérêt** (« **DEI** ») est de solliciter des idées novatrices sur la façon de réduire les coûts d'exploitation récurrents des laboratoires de confinement, sans compromettre la biosûreté et la biosécurité. Les domaines d'intérêt comprennent les modèles de laboratoire de bout en bout, y compris la conception / construction, les opérations de laboratoire et les modèles d'affaires pour la propriété et l'utilité des fonctions de laboratoire soutenues par les responsables locaux. Historiquement, l'innovation a été transférée d'autres domaines vers le secteur des laboratoires. Ce Grand Défi favorisera des transferts similaires, en mettant l'accent sur la durabilité. Les participants d'autres industries sont invités à répondre à cet appel.

L'objectif ultime de cette DEI est de constituer un bassin d'idées novatrices pouvant être présélectionnées pour un financement en fonction des critères d'évaluation globaux du projet. Les innovateurs d'organisations basées dans les PRFI et/ou ayant une expérience vécue de ces contextes sont fortement encouragés et seront priorisés. D'autres sont fortement encouragés à démontrer comment ils prévoient s'engager de manière significative et s'associer avec des intervenants locaux dans leur(s) pays(s) de mise en œuvre cible(s).

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS (PROLONGÉE): 26 avril 2023 à 14h00 EDT (18h00 UTC)

Les propositions ne seront pas acceptées après cette échéance.

En raison des délais de traitement, vous DEVEZ créer un compte Fluxx au plus tard le 19 avril 2023 à 11h59 HAE (20 avril 2023 à 3h59 UTC). Les demandes d'inscription reçues après cette date et cette heure ne seront pas traitées. Si vous avez déjà un compte Fluxx, il n'est pas nécessaire de vous réinscrire.

Pour répondre à cette DEI, les candidats DOIVENT utiliser le formulaire de présentation d'une proposition en ligne, UNIQUEMENT accessible via le portail Fluxx de Grands Défis Canada, à <<https://gcc.fluxx.io>>. Les candidats qui ont déjà un compte doivent l'utiliser, tandis que les autres doivent créer un compte dans le portail principal de Fluxx. (Voir la section 3.2 *Instructions pour le portail de présentation d'une proposition.*)

De l'aide technique pour l'inscription à Fluxx ou le dépôt de la proposition en ligne est disponible en communiquant avec l'équipe de soutien technique de Fluxx de Grands Défis Canada à : <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>.

Envoyez un courriel à sdl@grandchallenges.ca en inscrivant « Demande d'expressions d'intérêt » dans la ligne Objet pour les questions qui ne sont pas couvertes dans le document supplémentaire Foire aux questions (FAQ).

Table des matières

SOMMAIRE	II
1. INTRODUCTION	5
1.1 Grands Défis Canada	5
1.2 Le partenariat.....	5
1.3 Le problème	6
2. PORTÉE DU PROGRAMME	7
2.1 Domaine(s) d'intérêt.....	7
2.2 Innovation	9
2.3 Financement et coûts	9
2.4 Portée géographique	9
2.5 Utilisateurs cibles.....	10
2.6 Leadership de l'équipe.....	10
2.7 Ce que nous ne prendrons pas en considération	10
3. PROCESSUS DE PRÉSENTATION ET D'EXAMEN D'UNE PROPOSITION	11
3.1 Échéancier de présentation et d'examen des propositions	11
3.2 Instructions pour la présentation d'une proposition dans le portail (Fluxx)	12
3.3 Critères d'admissibilité	14
3.4 Tri axé sur l'innovation	15
3.5 Examen externe par les pairs	16
4. POLITIQUES GÉNÉRALES ET CONDITIONS	17
4.1 Documents de présentation et avis de confidentialité.....	17
4.2 Garantie	19
4.3 Propriété intellectuelle et stratégie de partage et d'accès axée sur l'impact	19
4.4 Politique sur l'éthique de la recherche	20
4.5 Engagement envers la durabilité environnementale, l'égalité des genres et les droits de la personne	20
4.6 Droits de Grands Défis Canada	21
4.7 Loi applicable.....	22
4.8 Gestion des risques, sécurité, antiterrorisme et anti-corruption.....	22

1. Introduction

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

GRAND CHALLENGES CANADA / GRANDS DÉFIS CANADA (« **Grands Défis Canada** ») est engagé à soutenir **Des Idées audacieuses ayant un grand Impact®**. Grâce au financement de divers partenaires et organismes gouvernementaux, dont Affaires mondiales Canada, notre mission est de soutenir l'innovation qui sauve et améliore la vie des plus vulnérables dans les PRFI et au Canada. Notre vision est celle d'un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'un des plus importants investisseurs axés sur l'impact au Canada ayant adopté une approche d'investissement féministe, Grand Défis Canada a appuyé un portefeuille de plus de 1400 innovations dans 98 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,78 million de vies et d'améliorer jusqu'à 64 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Sandra Rotman Centre, du Réseau universitaire de santé, à Toronto.

Pour plus de renseignements, consultez : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/>.

1.2 LE PARTENARIAT

Depuis plus de 10 ans, le Programme international de biosécurité du Royaume-Uni, AMC, l'OMSA, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Chatham House se sont associés à un réseau mondial d'experts en santé animale et publique pour améliorer la durabilité des laboratoires de diagnostic. Leurs efforts d'encadrement ont permis d'identifier une myriade de facteurs interdépendants qui compromettent la durabilité des laboratoires, avec des effets négatifs sur la santé, la sécurité et l'économie. La complexité de cette question a exigé un programme de travail multipartite, multisectoriel et multi-volets pour concevoir des solutions novatrices.

Dans le cadre de ce programme de travail, l'OMSA, avec le soutien financier du Programme de réduction de la menace liée aux armes d'AMC et le soutien technique de l'Institut Pirbright, s'est associée à Grands Défis Canada et à ses partenaires de mise en œuvre à la Fondation Science for Africa pour explorer l'application d'une approche Grand Défi en vue d'identifier les innovations qui visent à réinventer le laboratoire pour l'adapter à des contextes aux ressources limitées à l'échelle mondiale.

La présente DEI s'inscrit dans une approche progressive de l'élaboration potentielle d'un Grand Défi complet pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables. L'étape I, actuellement en cours, vise à déterminer la faisabilité, la portée et les paramètres de ce Grand Défi. Une éventuelle étape II viserait ensuite à financer des

propositions, comme celles qui seront présentées en réponse à la DEI, afin de développer davantage es idées novatrices.

1.3 LE PROBLÈME

Les systèmes de santé publique et animale s'appuient largement sur les laboratoires de diagnostic des maladies infectieuses pour assurer la surveillance systématique des maladies, la détection et la caractérisation précoces ainsi que la réponse aux incidents pathologiques. Ces incidents sont le plus souvent dus à des maladies endémiques ou à des éclosions naturelles, mais peuvent également résulter de maladies émergentes, de dissémination accidentelle ou de propagation délibérée de maladies par des terroristes ou des programmes d'armes biologiques des États. Les éclosions de maladies infectieuses ont un impact direct sur la santé humaine, la santé animale, l'intégrité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, et peuvent également avoir de graves conséquences sur le commerce (des produits animaux et végétaux), le tourisme, l'économie au sens large et la sécurité nationale et internationale. Le maintien des fonctions essentielles de ces laboratoires de diagnostic de manière à maintenir des normes élevées de biosûreté et de biosécurité est une condition préalable à la poursuite des progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable dans les domaines de la santé et de l'économie, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les systèmes de santé des PRFI sont particulièrement vulnérables aux risques d'incidents et de propagation de maladies. Les laboratoires de diagnostic traitant des agents pathogènes à haut risque, qui sont essentiels pour contrer ce risque dans les PRFI, sont confrontés à des obstacles techniques et systémiques complexes et persistants sur le plan de la durabilité, qui englobant la conception et la construction des bâtiments ainsi que les questions opérationnelles (dont l'entretien du matériel et la disponibilité des réactifs et autres produits consommables, le maintien des aptitudes et des compétences du personnel et les défis au niveau des politiques, notamment les budgets de fonctionnement inadéquats et le manque de soutien politique). Les défis techniques spécifiques comprennent les interruptions et le coût excessif de l'alimentation en électricité, les contrôles d'accès inadéquats (ou inexistants), l'incapacité d'éliminer en toute sécurité les déchets dangereux, le matériel mal entretenu ou dysfonctionnel (y compris le manque d'accès à des pièces de rechange ou à des travailleurs qualifiés pour la certification, l'entretien ou la réparation) et l'incapacité de stocker des matières biologiques en toute sécurité. Certains de ces problèmes ont été exacerbés par la construction d'installations coûteuses à exploiter et difficiles à entretenir dans des contextes à faibles ressources¹.

Au cours de la dernière décennie, la conception et la mise en œuvre des laboratoires de diagnostic ont quelque peu évolué. L'OMSA et l'OMS, qui établissent des normes internationales pour les laboratoires de diagnostic et promeuvent la conformité à ces normes (y compris par le biais de programmes spécifiques de renforcement des

¹ <https://www.l'OMSA.org/app/uploads/2021/03/oie-sust-labs-report-final.pdf>

capacités, tels que le jumelage de laboratoires), ont adapté leurs normes de biosûreté et de biosécurité pour englober la gestion des risques biologiques en laboratoire. De même, la Déclaration de Maputo de 2008 préconisait l'engagement et le soutien des intervenants internationaux et des gouvernements nationaux, ainsi que l'harmonisation des systèmes de laboratoire par l'élaboration de stratégies et de politiques nationales globales sur les laboratoires. Les initiatives d'accréditation, telles que le Guide de l'OMS de 2009 pour un cadre d'amélioration progressive des laboratoires en vue de l'accréditation, ont encouragé une large adhésion aux normes internationales et favorisé les initiatives de financement fondées sur des résultats et les évaluations croisées pour l'apprentissage par les pairs entre les laboratoires nationaux, ainsi que le renforcement des capacités régionales. D'autres initiatives, comme la Signature Initiative to Mitigate Biological Threats in Africa - une collaboration novatrice en matière de sécurité sanitaire entre Global Partnership et les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies - ont concentré leurs efforts sur la biosûreté, la biosécurité, la surveillance des maladies et la formation du personnel de laboratoire.

Il subsiste toutefois de grandes possibilités d'innovation libre autour de l'infrastructure des laboratoires elle-même en vue d'améliorer leur durabilité dans les PRFI². À ce jour, les initiatives portant sur la sûreté et la sécurité des laboratoires dans les PRFI n'ont pas réussi à réduire fondamentalement la dépendance à l'égard d'infrastructures coûteuses, complexes et difficiles à entretenir, qui dépassent les ressources financières et techniques disponibles localement pour assurer leur fonctionnement et qui peuvent ne pas répondre aux besoins épidémiologiques locaux. L'innovation dans l'espace physique des laboratoires pour maintenir les fonctions de diagnostic afin qu'ils puissent fonctionner en toute sécurité dans les milieux à faibles ressources renforcerait non seulement la sécurité sanitaire mondiale, mais pourrait également contribuer à accroître la productivité agricole, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la prospérité économique et la santé animale et humaine.

2. Portée du programme

2.1 DOMAINE(S) D'INTÉRÊT

Un Grand Défi pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables viserait à trouver des idées audacieuses pour réinventer le laboratoire physique afin de réduire les coûts d'exploitation et d'entretien récurrents et de permettre la présence durable d'une manutention sûre et sécurisée des agents pathogènes à haut risque³, tout en maintenant et/ou optimisant les fonctions de base d'un laboratoire de diagnostic dans les PRFI.

² Bien que l'accent soit mis sur l'identification de solutions durables pour les PRFI, il est possible que les solutions qui en résultent soient également appliquées dans les pays développés.

³ Aux fins de la présente DEI, les « agents pathogènes à haut risque » désignent les matières énumérées dans la liste de contrôle des agents pathogènes humains et animaux et des toxines, la liste des agents phytopathogènes désignés du vérificateur général, plus « Agent pathogène X ».

Par la présente Demande d'expressions d'intérêt, Grands Défis Canada souhaite identifier des innovations dans les domaines potentiels suivants qui se traduiront par des moyens durables et rentables de manipuler des agents pathogènes à haut risque de manière sûre et sécuritaire dans les contextes aux ressources limitées.

1. Des concepts et une conception de laboratoire de bout en bout, y compris des innovations qui réduisent la demande et la dépendance à l'égard des composants à forte intensité de ressources (énergie, assainissement de l'eau et de l'air, élimination des déchets et biobanques) des laboratoires de diagnostic actuels

Les exemples incluent la conception et l'architecture centrées sur l'humain, les moyens de minimiser la demande d'énergie des installations de confinement rigoureux, l'utilisation de méthodes d'inactivation pour réduire les besoins de biosécurité, la réduction des déchets, la filtration de l'air, etc.

2. Une exploitation des laboratoires qui assure les fonctions requises pour que les agents pathogènes à haut risque soient manipulés de manière sûre et sécuritaire, comblant le besoin d'un fonctionnement à haute intensité en temps de crise et des opérations normales dans les conditions d'exploitation locales habituelles

Les exemples incluent l'innovation dans le flux d'exploitation, les besoins en espace, la réduction des coûts d'entretien et/ou de l'expertise, ainsi que l'amélioration des opérations existantes.

3. Modèles d'affaires pour la propriété et l'utilité des fonctions de laboratoire soutenues par les dirigeants locaux

Les exemples incluent des modèles d'affaires pour améliorer la viabilité financière, les autres utilisations de l'espace, ainsi que des installations qui correspondent aux besoins et aux priorités locales.

En outre, les laboratoires réinventés devront être en mesure d'assurer les fonctions suivantes :

- Entreposage frigorifique sûr et sécuritaire (-4°C, -20°C et -80°C) du matériel biologique (échantillons de diagnostic, agents pathogènes, lignées cellulaires, réactifs) ou de solutions alternatives;
- Réception, manipulation et traitement de divers échantillons;
- Exécuter une gamme minimale de procédures de diagnostic et de caractérisation en fonction des situations et des priorités nationales, régionales et internationales en matière de maladies;
- Envoi sécuritaire d'échantillons et de matériel biologique à des laboratoires de référence conformément aux normes internationales;
- Inactivation et élimination sécuritaires des déchets contaminés;
- Respect des exigences applicables en matière d'assurance de la qualité et de sécurité.

Les candidats devront décrire comment l'innovation proposée améliore la durabilité des laboratoires de confinement diagnostiques en fonction de la portée décrite ci-dessus.

2.2 INNOVATION

Comme nous prévoyons que les candidats abordent des questions multidimensionnelles, interreliées et complexes, nous ne nous attendons pas à ce que toutes les idées proposées soient uniques. Nous sommes conscients que de nombreuses expressions d'intérêt peuvent porter sur des innovations plus standard qui, pour la première fois, sont abordées dans une perspective explicitement intersectorielle. Si la solution elle-même n'est pas particulièrement nouvelle ou audacieuse, le candidat devra décrire de manière satisfaisante pourquoi sa mise en œuvre dans un nouveau contexte serait bénéfique ou en quoi l'approche de mise en œuvre elle-même est particulièrement originale et prometteuse.

Les candidats sont invités à adopter une approche axée sur l'Innovation intégrée®, qui combine l'innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale, pour élaborer des solutions à des défis complexes. Cela n'écarte pas les avantages uniques de chacun de ces types d'innovation, mais met plutôt en évidence les synergies puissantes de l'alignement avec l'une des trois. Par conséquent, vos solutions doivent inclure une combinaison des trois domaines suivants :

- **L'innovation scientifique / technologique** : celle-ci est fondée en science psychologique, naturelle, sanitaire ou comportementale, en ingénierie ou en économie; elle peut être simple car il n'y a aucune exigence de proposer des solutions de haute technologie.
- **L'innovation sociale**, qui reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités de genre et intersectionnelles, dans des contextes locaux et/ou culturels qui interviennent dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **La durabilité / l'innovation commerciale**, qui maximise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour créer une demande et assurer la viabilité financière; elle traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.3 FINANCEMENT ET COÛTS

La DEI ne constitue une demande de financement immédiat. Toutefois, les expressions d'intérêt serviront à éclairer la faisabilité et la portée d'un Grand Défi complet à l'étape II, qui pourrait inclure le financement de projets particuliers. Dans cette étape II potentielle, les innovateurs qui ressortent pour la qualité de leur innovation seront considérés en vue d'un financement.

Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne sera versée par Grands Défis Canada ou par l'un des partenaires financiers énumérés ci-dessus aux candidats dans le cadre de la DEI. Le candidat sera responsable de tous les coûts et frais engagés dans la préparation et la présentation d'une expression d'intérêt.

2.4 PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Pour être prises en considération dans le cadre de la présente DEI et admissibles à un éventuel financement à l'étape II, les innovations proposées doivent convenir aux PRFI et être destinées à la mise en œuvre dans ces pays⁴, avec un accent initial sur l'Afrique.

2.5 UTILISATEURS CIBLES

Les utilisateurs cibles des solutions financées dans le cadre de cette demande d'expressions d'intérêt sont les collectivités non desservies ou mal desservies dans les PRFI.

2.6 LEADERSHIP DE L'ÉQUIPE

Pour produire un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Les équipes multidisciplinaires et intersectorielles sont fortement encouragées. Pour être efficaces, les équipes de projet doivent avoir de l'expérience ou un plan pour mobiliser l'expertise pertinente, sur les aspects suivants :

- Le problème qu'ils souhaitent aborder;
- Le suivi et l'évaluation;
- L'analyse des données et les statistiques;
- La mobilisation des entreprises et/ou du secteur public; et
- Le travail sur place ou en partenariat dans la région / le pays de mise en œuvre.

Les candidats répondant à la DEI doivent s'assurer qu'ils ont la capacité juridique de conclure un contrat avec Grands Défis Canada, ou selon le cas, un gouvernement ou une organisation partenaire de soutien, au cas où ils seraient invités à soumettre une proposition de financement dans le cadre d'un éventuel programme Grand Défi pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables à l'étape II. Grands Défis Canada ne finance pas les particuliers, les entreprises individuelles, les sociétés de personnes, les fiducies non constituées en société ou toute entité qui n'a pas la capacité juridique de conclure un contrat.

2.7 CE QUE NOUS NE PRENDRONS PAS EN CONSIDÉRATION

Nous ne recherchons PAS d'innovations dans les domaines suivants :

- Formation du personnel de laboratoire; ou
- Matériel de diagnostic ou de test pour des agents pathogènes spécifiques.

Grands Défis Canada ne tiendra pas compte des expressions d'intérêt portant sur :

⁴ <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>

1. Des projets visant la validation de principe d'innovations pour lesquelles les droits de propriété intellectuelle essentiels sont détenus par un établissement tiers, à moins que, dans le cas où les candidats sont invités à soumettre une proposition de financement dans le contexte d'un éventuel programme Grand Défi pour des laboratoires de diagnostic durables à l'étape II, ce tiers :
 - a. N'accorde au candidat des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre un éventuel déploiement à l'échelle dans les PRFI; ou
 - b. Ne signe un engagement à se conformer aux exigences de la Stratégie de partage et d'accès axés sur l'impact de Grands Défis Canada.
2. Des projets similaires à ceux que Grands Défis Canada a déjà financés - veuillez consulter notre base de données consultable sur les innovations financées pour plus d'informations sur les projets financés antérieurement.
3. Des projets NON destinés à être mis en œuvre dans un PRFI⁵.
4. Des projets strictement axés sur le renforcement des capacités et/ou la défenses des intérêts et qui n'impliquent pas l'essai d'une validation de principe innovante.

3. Processus de présentation et d'examen d'une proposition

3.1 ÉCHÉANCIER DE PRÉSENTATION ET D'EXAMEN DES PROPOSITIONS

Toutes les expressions d'intérêt soumises en réponse à cette DEI feront l'objet d'un processus d'examen en plusieurs étapes par des experts. Ce processus d'examen donnera lieu à une analyse du panorama des solutions innovantes potentielles au problème des laboratoires de confinement diagnostiques durables, qui éclairera la décision de mettre en œuvre un Grand Défi complet pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables. Le processus d'examen produira également une liste restreinte des innovations les plus prometteuses en fonction des critères énoncés dans la présente DEI. Grands Défis Canada et ses partenaires pourront inviter des innovateurs à soumettre des propositions complètes de financement à la lumière de cette analyse et de cette liste restreinte, une fois l'étude de faisabilité de l'étape I terminée et après la décision de mettre en œuvre un Grand Défi complet pour des laboratoires de confinement diagnostique durables à l'étape II.

Dates clés	Événement
<i>[PROLONGÉE]</i> 19 avril 2023 à 23h59 HAE (20 avril 2023 à 3h59 UTC)	Date limite pour <u>s'inscrire à un compte Fluxx</u> (https://gcc.fluxx.io) Remarque : Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le

⁵ <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>



	réinitialiser et obtenir un accès immédiat au portail. Cliquez simplement sur <u>Réinitialiser ou créer un mot de passe</u> .
<i>[PROLONGÉE]</i> 26 avril 2023 à 14h00 HAE (18h00 UTC)	Date limite de soumission de l'expression d'intérêt
Automne 2023	Décision prévue sur l'étape II d'un programme Grand Défi pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables. Rétroaction sur les expressions d'intérêt et notification potentielle des innovations les mieux classées en vue de discussions sur le financement, sous réserve de la décision de procéder à l'étape II.

3.2 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION DANS LE PORTAIL (FLUXX)

Les candidats doivent utiliser le formulaire de présentation d'une proposition disponible en ligne uniquement via le portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>). Vous DEVEZ ouvrir un compte d'ici le 19 avril 2023 à 23h59 HAE (20 avril 2023 3h59 UTC).

Grands Défis Canada ne peut pas envoyer les questions relatives à l'expression d'intérêt par courriel, et les expressions d'intérêt soumises par courriel **ne seront pas** prises en considération. Google Chrome est le navigateur recommandé (ne pas utiliser Internet Explorer).

Veillez noter : Le formulaire de présentation d'une proposition doit être soumis en utilisant le compte d'une personne admissible et d'une organisation ou entité admissible. Une fois la proposition créée, les détails du compte utilisé (Chef de projet et entité candidate) s'afficheront sur le formulaire; ces renseignements ne peuvent pas être modifiés sans communiquer avec Grands Défis Canada. Seules les propositions soumises par le biais de comptes répondant aux critères d'admissibilité seront prises en considération et examinées.

1. Allez à <https://gcc.fluxx.io>.

Utilisateurs existants :

- a. Si vous avez déjà présenté une demande de financement, vous avez **déjà** un compte et n'avez pas besoin de vous inscrire pour créer un nouveau compte.



- b. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement à Fluxx – cliquez simplement sur le lien *Réinitialiser ou Créer un mot de passe*.
- c. Si votre adresse courriel ou votre affiliation à une organisation a changé depuis votre dernière inscription, vous devrez créer un nouveau compte.

Nouveaux utilisateurs :

- a. Si vous êtes un nouvel utilisateur, cliquez sur le bouton *Créer un compte*. Le traitement de votre demande prendra au moins un (1) jour ouvrable, mais pourrait prendre jusqu'à trois (3) jours ouvrables. Assurez-vous de faire la demande le plus tôt possible afin d'avoir assez de temps pour examiner et compléter la proposition.
 - b. Une fois vos informations traitées, vous recevrez par courriel un nom d'utilisateur et un lien permettant de définir un mot de passe de votre choix. Si vous ne recevez pas votre courriel de connexion, vérifiez votre dossier des courriels indésirables (spam). Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour entrer un mot de passe de votre choix.
2. Une fois que vous avez les détails de votre compte, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur *Connexion (Sign in)*.
 3. Cliquez sur le lien *Welcome / Bienvenue* dans le menu de gauche, accédez à la section Laboratoires de confinement diagnostiques durables, cliquez sur le bouton *Démarrer une proposition*.
 - a. Vous pouvez *sauvegarder* votre travail à tout moment et y retourner plus tard en vous ouvrant une session dans votre compte et en cliquant sur *Brouillons*, puis en cliquant sur *Modifier*.
 - b. Lorsque vous avez terminé les modifications, sauvegardez votre formulaire et cliquez sur le bouton *Soumettre*. Une fois que vous avez soumis votre proposition, vous ne pourrez plus la modifier.
 - c. **Vous DEVEZ soumettre votre expression d'intérêt via Fluxx au plus tard le 26 avril 2023 à 14h00 HAE (18h00 UTC).**

Les étapes ci-dessus (y compris les captures d'écran) sont détaillées dans le **Guide de référence rapide Fluxx**. Le Guide décrit comment créer un compte Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et d'autres conseils utiles sur la navigation dans Fluxx et le formulaire de présentation d'une proposition. Si vous avez besoin d'une assistance technique pour l'inscription ou la présentation de la proposition en ligne, vous pouvez *Soumettre un ticket*. Veuillez consulter <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/> pour accéder au **Guide de référence rapide Fluxx** et/ou pour *Soumettre un ticket* à l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada.

Boîte à outils pour innovateur

Pour mieux préparer leur expression d'intérêt, les candidats sont invités à consulter la [Boîte à outils de l'innovateur](#) de Grands Défis Canada, qui contient des documents destinés à aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leurs projets et à planifier la façon dont leur innovation peut être déployée à l'échelle de façon durable et avoir un impact mondial.

3.3 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Grands Défis Canada examinera les expressions d'intérêt en fonction des critères d'admissibilité énoncés ci-dessous. Les expressions d'intérêt ne répondant pas aux critères d'admissibilité seront retirées du processus d'évaluation.

1. Les entités admissibles en vertu de la présente demande d'expressions d'intérêt comprennent les entreprises sociales et autres organisations légalement reconnues (telles que les organisations non gouvernementales, les sociétés à but non lucratif, à but lucratif et à responsabilité limitée, et les établissements universitaires / de recherche ou toute autre entité juridique dûment enregistrée) qui :
 - Est actif (statut) et en règle auprès de l'organisme d'inscription pertinent, s'il y a lieu⁶;
 - Est capable de conclure un accord de financement avec Grands Défis Canada ou, selon le cas, un gouvernement ou une organisme de soutien partenaire;
 - Peut recevoir des fonds étrangers et administrer des subventions; et
 - Peut mener à bien des activités dans son domaine d'expertise technique.Ceux-ci ne sont pas admissibles :
 - Particuliers;
 - Entreprises individuelles;
 - Fiducies et sociétés de personnes non constituées en société;
 - Organismes gouvernementaux; et
 - Bureaux de pays des Nations Unies.
2. Les propositions doivent être soumises par l'entité candidate admissible.
3. Les propositions doivent inclure toutes les informations requises et répondre à toutes les questions.
4. Les propositions doivent être soumises en anglais ou en français.
 - Veuillez noter que la qualité de la langue anglaise ou française ne jouera pas un rôle dans l'évaluation de l'expression d'intérêt, sauf si cela affecte la clarté de l'information.
5. Le Chef de projet figurant sur la proposition doit être affilié à l'organisation candidate.
 - Le Chef de projet devrait être la personne ayant le plus haut niveau de responsabilité qui travaille directement au projet et sera le point de contact de Grands Défis Canada pendant le processus d'examen et de négociation, à moins qu'une autre personne-contact ne soit ajoutée à la proposition (champ « personne-contact déclarante »).
6. Un Chef de projet ne peut figurer que sur une (1) seule proposition.

⁶ Ce qui suit doit s'appliquer à l'entité sous son nom actuel :

- Le cas échéant, les documents requis (tels que les rapports réguliers ou les documents fiscaux) liés à la constitution ou à l'enregistrement légal sont à jour.
- L'organisme d'enregistrement doit être, selon le cas, l'autorité régissant votre type d'entité conformément aux lois du pays.

- Un établissement peut soumettre plusieurs propositions, mais chacune doit avoir un Chef de projet différent.
7. Grand Challenges Canada may, at any time and at their sole discretion, modify eligibility criteria with respect to an applicant, Project Leads and / or eligible countries, to the extent that such modifications do not materially undermine the review process.

Veillez noter :

- Les Chefs de projet doivent obtenir l'approbation de leur établissement d'affiliation avant de soumettre une expression d'intérêt.
- Grands Défis Canada doit approuver tout changement de Chef de projet, d'organisme candidat ou de pays de mise en œuvre par rapport à la proposition initialement soumise.
- Étant donné le lien inextricable entre la durabilité et la localisation (comment les solutions sont prises en charge, contextualisées, exécutées et/ou conçues localement), Grands Défis Canada encourage particulièrement les expressions d'intérêt provenant des éléments suivants :
 - Les innovateurs d'organisations dirigées localement et basées dans les PRFI;
 - Innovateurs ayant une expérience vécue du contexte;
 - Innovateurs ayant des partenariats significatifs avec des partenaires locaux; et
 - Innovateurs qui sont en mesure de démontrer avec succès un plan pour engager de manière significative les parties prenantes locales dans leur(s) pays(s) de mise en œuvre cible(s).

Les critères d'admissibilité à cette DEI reflètent un ensemble minimal de critères pour que les innovateurs reçoivent du financement de Grands Défis Canada, dans l'éventualité où ils seraient invités à soumettre une proposition de financement détaillée dans le contexte d'un programme Grand Défi pour des laboratoires de confinement diagnostiques durables à l'étape II. Les critères d'admissibilité au financement de l'étape II ne sont pas encore finalisés. L'admissibilité à répondre à cette DEI ne garantit pas qu'un innovateur ou un établissement sera admissible à recevoir du financement de Grands Défis Canada dans le cadre d'une éventuelle étape II.

3.4 TRI AXÉ SUR L'INNOVATION

Les expressions d'intérêt jugées admissibles passeront à l'étape du Tri axé sur l'innovation. Au cours de cette étape, la section Résumé du projet de l'expression d'intérêt sera évaluée par le personnel de Grands Défis Canada et des bénévoles externes, en fonction des critères ci-dessous. SEUL un sous-ensemble de questions (identifiées dans le formulaire de présentation d'une proposition) sera lu pour déterminer si les expressions d'intérêt passeront à la prochaine étape de l'évaluation, de sorte que les candidats doivent s'assurer de traiter adéquatement de ces questions.

Les expressions d'intérêt sont annotées en fonction des critères ci-dessous en utilisant seulement un sous-ensemble de questions (identifiées dans le formulaire de présentation d'une proposition). Les catégories « pertinence » et « innovation » ont la même pondération.

1. **Pertinence** (oui / non)

- L'idée proposée traite-t-elle de l'exploitation durable de l'infrastructure de laboratoire de confinement diagnostique, telle que définie dans la présente DEI?
- L'expression d'intérêt explique-t-elle clairement comment la solution de laboratoire proposée garantira la biosûreté et la biosécurité des laboratoires de confinement diagnostiques?
- L'expression d'intérêt explique-t-elle comment la solution proposée permettra ou maintiendra les fonctions de base d'un laboratoire de confinement diagnostique, telles qu'énoncées dans la présente Demande d'expressions d'intérêt?
- L'idée proposée est-elle conçue pour les laboratoires des PRFI qui ne sont pas desservis par les approches actuelles?

2. **Innovation** (score de 1 à 5)

- L'idée proposée est-elle audacieuse et démontre-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles?

3.5 EXAMEN EXTERNE PAR LES PAIRS

Les expressions d'intérêt jugées pertinentes et ayant reçu une cote élevée à l'étape du Tri axé sur l'innovation passeront à l'étape de l'examen externe par les pairs. À ce stade, un comité d'experts indépendant composé de spécialistes externes des questions scientifiques / technologiques, sociales et commerciales, et de durabilité examinera les propositions détaillées en fonction des critères ci-dessous. Cet examen produira une liste restreinte des innovations les plus prometteuses, susceptibles d'éclairer des invitations précises à recevoir du financement dans le cadre d'un éventuel programme Grand Défi à l'étape II.

1. **Impact** (pondération de 30 % du score)

- La solution proposée a-t-elle le potentiel de remédier au manque de durabilité des opérations et de l'entretien des laboratoires de confinement diagnostiques, tels que définis dans la présente DEI?
- L'idée proposée est-elle conçue pour et avec des collectivités de PRFI qui ne sont pas desservies par les approches actuelles?
- L'idée proposée a-t-elle le potentiel de transformer fondamentalement la durabilité des opérations des laboratoires de confinement diagnostiques?
- Y a-t-il un potentiel de déploiement à l'échelle et de durabilité une fois la validation de principe complétée?

2. **Innovation** (pondération de 40 % du score)



- L'innovation proposée est-elle audacieuse et démontre-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles?
 - L'idée proposée intègre-t-elle l'innovation scientifique / technologique, sociale et/ou commerciale?
 - Dans quelle mesure la solution proposée aborde-t-elle clairement au moins un des obstacles à la durabilité des laboratoires de confinement diagnostiques, tels que définis dans les domaines d'intérêt de la présente DEI (section 2.1)?
3. **Localisation** (pondération de 10 % du score)
- Le Chef de projet s'identifie-t-il au contexte local pour lequel l'innovation a été conçue, où l'on projette de réaliser l'innovation, et/ou l'établissement auquel le Chef de projet est rattaché est-elle établie localement dans ce contexte?
 - Y a-t-il une expérience vécue du problème abordé au sein de l'équipe de projet?
 - L'équipe de projet et les collaborateurs sont-ils engagés de manière significative auprès des partenaires locaux et/ou des intervenants pour assurer la mise en œuvre durable de la solution proposée?
4. **Capacité de leadership pour promouvoir le changement** (pondération de 10 % du score)
- L'expression d'intérêt véhicule-t-elle la compréhension de l'équipe de la valeur d'une approche intersectorielle de la durabilité des laboratoires de confinement diagnostiques?
 - Le Chef de projet et les membres clés de l'équipe sont-ils suffisamment expérimentés pour mener à bien la portée des travaux proposée?
5. **Plan d'exécution du projet** (pondération de 5 % du score)
- Le projet est-il conçu pour démontrer l'idée novatrice au cours de la période de mise en œuvre proposée par l'innovateur?
 - L'expression d'intérêt décrit-elle comment mobiliser les partenaires d'exécution locaux pour permettre la mise en œuvre réussie du projet?
 - Le projet est-il techniquement solide et réalisable dans l'optique des laboratoires de confinement diagnostiques durables?
 - Le projet reconnaît-il les risques potentiels et présente-t-il des stratégies d'atténuation possibles?
6. **Valeur de l'effort** (pondération de 5 % du score)
- La portée des travaux proposés et les fonds demandés sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs de la proposition?

4. Politiques générales et conditions

4.1 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Pour faciliter l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les expressions d'intérêt, propositions, documents, communications et matériel connexe soumis à Grands Défis

Canada (collectivement, les « Documents de présentation ») peuvent être partagés avec les partenaires financiers, soit AMC, l'OMSA et/ou avec d'autres partenaires financiers, et peuvent être divulgués publiquement. En soumettant des Documents de présentation à Grands Défis Canada, le candidat accorde ainsi à Grands Défis Canada, AMC et Sa Majesté le Roi du chef du Canada (« Sa Majesté »), et l'OMSA une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, libre de redevances et de charges pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents soumis, en tout ou en partie, sous n'importe quel forme, média, ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder ces droits sous licence à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce également à tous les droits moraux qu'il détient sur les Documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, d'AMC, de Sa Majesté, de l'OMSA et de chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, employés et mandataires.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des experts indépendants, des conseillers et des co-bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus d'une analyse par le personnel. Veuillez noter qu'une copie des examens externes de chaque proposition soumise sera partagée avec le personnel de Grands Défis Canada et pourrait être divulguée au comité d'investissement de Grands Défis Canada.

Veuillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les Documents de présentation. Si vous avez des préoccupations au sujet de la divulgation de renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris des renseignements liés à des inventions), veuillez nous en aviser le plus tôt possible et, à tout événement, avant de les divulguer à Grands Défis Canada. Il est recommandé de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous voudrez peut-être examiner si ces renseignements sont essentiels à l'évaluation de la présentation et si des renseignements plus généraux et non confidentiels pourraient être une solution de rechange adéquate à ces fins.

Grands Défis Canada tentera de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements reçus dans les Documents de présentation s'ils portent clairement la mention « Confidentiel ». Néanmoins, même si des renseignements sont libellés « Confidentiel », Grand Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tous les renseignements contenus dans les Documents de présentation, comme l'exige la loi et comme il est nécessaire pour les co-bailleurs de fonds potentiels, les conseillers et les examinateurs externes (comme les entités gouvernementales) pour les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements appropriés et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les Documents de présentation.

Avis de confidentialité

Dans le cadre de l'examen d'une proposition, Grands Défis Canada pourra recueillir des renseignements personnels sur certains administrateurs et dirigeants, employés, Chefs de projet et autres personnes participant au projet d'un candidat retenu. La Politique de confidentialité de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qu'il collecte et reçoit. En soumettant des renseignements personnels sur d'autres personnes, vous déclarez et garantissez que vous êtes autorisé à le faire. Si la loi applicable vous permet ou vous oblige à fournir des informations sans autorisation, vous déclarez et garantissez que vous avez respecté cette loi et qu'elle permet à Grands Défis Canada de recevoir et de divulguer les informations en vertu de la Politique de confidentialité sans aucune autre action de la part de Grands Défis Canada. Vous acceptez d'indemniser et de décharger Grands Défis Canada de tout manquement de votre part à vous conformer aux exigences énoncées ici.

4.2 GARANTIE

En soumettant des Documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'il ont le droit de fournir l'information soumise.

4.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET STRATÉGIE DE PARTAGE ET D'ACCÈS AXÉE SUR L'IMPACT

La Stratégie de partage et d'accès axée sur l'impact de Grands Défis Canada guide l'approche de l'organisation en matière de propriété intellectuelle. L'objectif de la Stratégie est de décrire comment Grands Défis Canada travaillera avec les innovateurs pour : (1) les aider à produire le plus grand impact possible grâce à un accès durable, abordable et aussi répandu que possible à leurs innovations pour le bien public; et (2) permettre un partage responsable des nouvelles connaissances et données qu'ils génèrent, d'une manière qui permet le déploiement à l'échelle et la durabilité, traite (plutôt que perpétue) les inégalités et les déséquilibres de pouvoir, et honore les divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateurs et de leurs collectivités.

À l'étape II, les candidats retenus devront s'engager à se conformer à la Stratégie de partage et d'accès axés sur l'impact de Grands Défis Canada, à élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations véritablement accessibles pour cibler les bénéficiaires des PRFI, c'est-à-dire largement et rapidement disponibles à des coûts raisonnables dans le contexte; et à signer un Accord de partage et d'accès axés sur l'impact avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux extrants des projets soutenus par ce programme.

De plus, AMC (et les autres bailleurs de fonds) conserveront la capacité d'utiliser la propriété intellectuelle associée à une innovation financée à des fins non commerciales et recevront une licence irrévocable, perpétuelle et mondiale à cet effet. En outre, comme le projet proposé par le candidat fait partie d'un programme d'aide internationale, tout droit de propriété intellectuelle créé en vertu de toute contribution ne

devrait être revendiqué que d'une manière qui favorise les intérêts et les objectifs de l'ensemble du projet et maximise l'utilisation des produits créés.

4.4 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Afin de recevoir des fonds de Grands Défis Canada, au départ et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent affirmer et documenter leur conformité aux principes et aux normes éthiques directeurs énoncés par Grands Défis Canada. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche de Grands Défis Canada](#).

4.5 ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de la durabilité environnementale, de l'égalité entre les sexes et d'une approche fondée sur les droits de la personne, comme suit :

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à garantir que l'innovation n'aura pas d'effets environnementaux négatifs importants, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les candidats doivent s'assurer que la gestion des effets environnementaux, y compris toute analyse, se déroule conformément aux processus et aux exigences de Grands Défis Canada en matière d'environnement. Dans la mesure du possible, les candidats doivent intégrer des effets positifs sur l'environnement tout au long de leur projet.

Égalité des genres : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de l'égalité des genres dans les innovations qu'il finance et dans l'ensemble de l'organisation. Plus précisément, Grands Défis Canada appuie les objectifs suivants : (1) faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes LGBTQI+ en tant que décideurs dans l'élaboration du développement durable de leur société; 2) promouvoir la concrétisation des droits de la personne de tous les genres; et (3) réduire les inégalités entre les genres au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et des avantages du développement. On estime que le soutien à l'égalité des genres est un objectif important en soi, et qu'en utilisant une optique de genre dans la recherche et la gestion des innovations axées sur le développement, l'impact durable sera renforcé.

Approche fondée sur les droits de la personne : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir une approche fondée sur les droits de la personne. Cela comprend la reconnaissance que l'inégalité et la marginalisation privent les gens de leurs droits

humains, et englobe notamment la promotion des principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet d'un candidat.

4.6 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente DEI s'inscrit dans un programme de subventions discrétionnaires. La soumission d'une expression d'intérêt ne crée pas de relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada.

De plus, tous les candidats reconnaissent que la situation peut évoluer et que toutes les conditions sont susceptibles de changer. En particulier, Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis,

1. D'annuler la présente DEI à tout moment et pour quelque raison que ce soit;
2. De modifier et de relancer la DEI à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Cette DEI est valide à partir du 23 février 2023 et remplace toute DEI antérieure de même nature. Les modalités et conditions de cette DEI s'appliquent à toutes les expressions d'intérêt soumises d'ici le 23 février 2023 et pourrait être remplacée par une DEI révisée dans l'avenir. Grands Défis Canada recommande de vérifier si des révisions ont été apportées à la DEI avant de soumettre des documents de proposition;
3. Accepter ou rejeter toute expression d'intérêt non conforme parce qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, ne respecte pas les instructions relatives à la proposition et/ou ne respecte pas les instructions relatives aux coûts admissibles. Aucun coût n'est autorisé en vertu de cette DEI;
4. Ne pas considérer une expression d'intérêt en raison du rendement d'une subvention ou d'un projet antérieur de Grands Défis Canada ou de l'octroi d'une subvention au candidat pour la même recherche ou une recherche similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou des établissements collaborateurs;
5. Disqualifier toute expression d'intérêt à tout stade s'il y a une indication que l'expression d'intérêt a été, de quelque manière que ce soit, plagiée;
6. Accepter ou rejeter une ou toutes les expressions d'intérêt, quelle que soit la cote d'une expression d'intérêt basée sur les critères d'évaluation, avec ou sans fournir d'explication;
7. Vérifier toute information fournie par les candidats dans le cadre de recherches indépendantes ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser cette information pour éclairer toute décision de financement éventuelle de Grands Défis Canada;
8. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation, y compris, mais sans s'y limiter, les critères applicables à l'étape du triage, en tout temps;
9. Utilisez la vidéo ou toute autre représentation visuelle soumise par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de mobilisation du public;
10. Ne pas formuler de critiques ou de commentaires sur les raisons pour lesquelles une expression d'intérêt a été ou n'a pas été sélectionnée.

4.7 LOI APPLICABLE

La présente DEI et toute entente qui en résulte sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Chaque candidat accepte que tous les litiges, actions ou procédures liés à cette DEI, que ce soit quant à l'interprétation, la validité, l'exécution ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et chaque candidat et Grands Défis Canada reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

4.8 GESTION DES RISQUES, SÉCURITÉ, ANTITERRORISME ET ANTI-CORRUPTION

Les expressions d'intérêt doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toute loi antiterroriste internationale applicable. Toute personne ou organisation nommée dans les sanctions du Canada ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne sera pas financée. Nous pourrions ajouter à cette liste au fur et à mesure que de nouveaux partenaires se joindront au défi. Les innovateurs doivent gérer les risques importants.

Les expressions d'intérêt pour des projets qui prévoient des travaux dans des endroits peu sûrs doivent préciser comment seront gérés les risques pour la sûreté et la sécurité auxquels font face les personnes et les biens. S'ils sont sélectionnés pour un éventuel financement à l'étape II, les innovateurs devront expliquer comment ils éviteront la corruption et les détournements de fonds de leur objectif prévu.

Ainsi, au cours des négociations pour le financement à l'étape II, on demandera aux innovateurs de fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour traiter les conflits d'intérêts et les irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, les procédures adéquates pour :

- Obliger l'organisation et ses représentants à déclarer tout intérêt personnel ou financier dans toute question liée aux activités financées et exclure toute personne concernée;
- Identifier les étapes d'une enquête visant une irrégularité; et
- Établir un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds qui ont fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations sur le financement à l'étape II, les innovations devront également inclure une description des politiques et des procédures de l'organisation visant à mettre en place des contrôles internes adéquats pour prévenir les pots-de-vin, la corruption, la fraude et d'autres formes d'utilisation abusive des fonds.